

Montréal, le 19 décembre 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**OBJET :** Demande de modifier les tarifs d'emmagasinement de gaz naturel  
d'Intragaz à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023  
**Dossier :** R-4189-2022

---

La présente fait suite au dépôt par Intragaz, dans le dossier mentionné en objet, de sa demande ré-ré-ré-amendée (pièce [B-0113](#)) qui inclut, notamment, une demande visant l'approbation de la création d'un cavalier tarifaire additionnel (la Demande).

Ce cavalier tarifaire devrait permettre l'ajustement du taux de rendement d'Intragaz dans l'éventualité d'un changement au taux de rendement d'Énergir au cours de la période tarifaire 2023-2032, le tout conformément à la décision D-2022-119.

La Régie de l'énergie (la Régie) informe les participants qu'elle procédera à l'examen de la Demande sur par voie de consultation, en permettant aux intervenants de présenter des demandes de renseignements (DDR) et de déposer des commentaires sur les nouveaux éléments demandés par Intragaz.

La Régie fixe donc le calendrier d'examen suivant pour le traitement de la Demande :

9 janvier 2023, à 12h00	Date limite pour le dépôt des DDR à Intragaz
13 janvier 2023, à 12h00	Date limite pour les réponses d'Intragaz aux DDR
16 janvier 2023, à 12h00	Date limite pour le dépôt des commentaires des intervenants
20 janvier 2023, à 12h00	Date limite pour la réponse d'Intragaz aux commentaires des intervenants

La Régie fixe une enveloppe globale maximale de 2 500 \$, avant taxes, par intervenant, pour l'examen de la Demande, , sous réserve du jugement qu'elle portera sur le caractère raisonnable des frais réclamés et sur l'utilité de la participation, en tenant compte des normes et barèmes prévus au [Guide de paiement des frais 2020](#).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml